

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 6 AVRIL 2000

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 6 avril 2000*

Aujourd'hui, à seize heures cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 105 Loi régissant les activités d'aménagement forestier de bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour les années 2000-2001 et 2001-2002

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.